



PLAQUETTE DE
**L'ECOLE DE MUSIQUE
DE POMPIGNAC**

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

**Corps professoral
de l'Ecole Municipale de Musique de Pompignac**

Coordinateur : Sébastien BREBBIA



Classes d'instruments

Flûte traversière
Clarinette
Saxophone
Trompette, cornet
Cor
Trombone
Batterie
Guitare

Guitare électrique
Piano
Violon

Ateliers ou ensembles

Eveil artistique
Chorale des adultes
Atelier de musiques actuelles

Classes de chant

Chant variétés
Chant Lyrique

Professeurs

Mélody GRUZSKA
Léo HEZARD
Noëlie BEGORRE-GELARD
Sébastien BREBBIA
Julien BLANC
Frédéric DEMARLE
Karol DIERS
Audrey PAQUET
Marie-Pierre BURVING
Nicolas BARRIERE
Florence SEGUI
Alyson HOTTUA-DEMARLE

Professeurs

Anne QUINQUIS-DORIAN
Sophie LOURENÇO
Karol DIERS

Mélody GRUZSKA
Marjorie CASTAING





ORGANISATION DE L'ÉCOLE



L'école, fondée en 2008, dispense un enseignement qui a été d'abord axé autour de la pratique des instruments à vent et des percussions, avec constitution d'une Harmonie (formation orchestrale d'instruments à vents et de percussions). D'autres classes d'instrument, particulièrement demandées, ont été proposées année après année, suivant les possibilités d'ouverture.

Les cours sont dispensés par des professeurs des grands conservatoires de la région, membres d'orchestres et de formations musicales de haut niveau. Les cours sont individuels et ils sont complétés par des séances de pratique collective.

Les enfants des ateliers et des classes d'instrument se produisent en auditions publiques, la chorale donne un ou plusieurs concerts ; l'Harmonie Municipale, composée des professeurs et de professionnels des conservatoires, donne au moins un grand concert dans l'année. Les enfants des classes d'instruments ont vocation à être intégrés en concert à l'Harmonie des professionnels.



ENSEIGNEMENT



JOURS, HEURES, LIEUX

Les cours sont dispensés pendant la période scolaire, tous les soirs à partir de 16 heures, le mercredi après-midi, le samedi matin, à l'**Ecole de Musique, passage du Puits ou dans différentes salles communales.**

Pour les enfants de la maternelle au CM2, l'éveil artistique a lieu à l'école maternelle.

La chorale adultes répète le mardi soir de 20h30 à 22h30 à la **Mairie, salle du Conseil Municipal.**

CYCLES

Pour les classes d'instrument, une structuration par **cycles** a été instituée :

♦ 1^{er} cycle

Les élèves de l'école entrent dans le **premier cycle** dès leur arrivée et ils suivent les enseignements de ce cycle pendant **trois ans au moins**. La durée du cycle peut aller jusqu'à **six ans** de pratique, suivant le niveau et le degré d'engagement et de progrès de l'élève.

♦ 2^{ème} cycle

Les élèves peuvent accéder ensuite au **deuxième cycle**, qui dure **au moins trois ans**, et peut aller jusqu'à cinq ans de pratique musicale.

Les adultes qui s'inscrivent à l'Ecole de Musique ne sont pas soumis au régime des cycles.

Rappelons que l'école est ouverte à tous les âges et qu'il n'y a pas d'âge pour commencer à jouer d'un instrument de musique ou pour recommencer à pratiquer la musique.

DUREE DES COURS INDIVIDUELS

1^{er} cycle : 30 mn de cours, 2^{ème} cycle : 45 mn de cours.

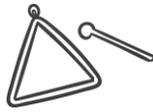
Pour les adultes : cours de 30 mn à 1h, selon le niveau.

Le niveau est évalué par les professeurs.



EVALUATIONS

Il n'y a aucun examen en fin d'année. Le travail des élèves est évalué lors des périodes de cours et lors des auditions publiques (deux dans l'année scolaire).



LES ATELIERS

EVEIL ARTISTIQUE

Les séances **d'éveil artistique** s'adressent aux enfants de la maternelle jusqu'au CM2. Elles ont pour but d'initier les enfants à la musique en leur donnant des bases rythmiques, mélodiques et vocales nécessaires à la pratique ultérieure de la musique et des instruments.

Le programme d'éveil est essentiellement sensoriel. Par des activités ludiques, le professeur peut faire naître, à partir de tout support musical (comptines, œuvres du répertoire, etc...), des facultés d'écoute, de mémorisation, de reproduction, d'analyse, nécessaires à la pratique musicale.

Les séances sont assurées par **Anne Quinquis-Dorian**.



ATELIER MUSIQUES ACTUELLES



Cet atelier a pour but de perfectionner et d'accompagner artistiquement une formation de musique déjà existante, ou de rassembler les élèves de l'école désireux d'apprendre à jouer en groupe. L'atelier se constituera un répertoire de musiques actuelles (du jazz à nos jours en passant par le rock, funk, soul, folk, pop et autres...), à partir de reprises mais aussi de compositions, avec l'objectif de donner des concerts publics.

Les cours sont assurés par **Karol Diers**, professeur diplômé d'État qui a suivi sa formation au conservatoire de Bordeaux, par ailleurs professeur de batterie à l'école de musique de Pompignac.



CHORALE ADULTES CHŒUR CHAMADE



Chorale ouverte aux adultes qui aiment chanter et qui souhaitent révéler leur voix dans une expression musicale collective. Il n'est pas nécessaire de savoir lire la musique.

Le Chœur Chamade permet à ses membres un travail vocal avec des pièces en polyphonie et une riche découverte du répertoire. Le style des chants choisis est varié, de la musique classique de toutes les époques et en diverses langues, à la chanson, au gospel...

La chorale participe aux concerts de l'école de Musique Municipale et donne ses propres concerts avec des projets différents chaque année. Elle cherche à associer le plaisir de chanter ensemble, à la qualité pédagogique de l'apprentissage musical et vocal.

Direction : **Sophie Lourenço**.

Les séances ont lieu le mardi soir en Mairie, salle du conseil, de 20h30 à 22h30.

La première séance aura lieu **mardi 11 septembre 2018**.

INSCRIPTION A L'ECOLE DE MUSIQUE

Les inscriptions s'effectuent au secrétariat de la Mairie de Pompignac
Contact : 05 57 97 13 00

L'inscription se prend en début d'année pour l'année scolaire entière,
à compter du mois de septembre jusqu'au mois de juin inclus.

Néanmoins, une inscription est possible à tout moment en cours d'année.



T A R I F S

TARIFS MOINS DE 20 ANS



Tarifs	Quotient familial	Eveil musical	Cours individuel (instrument, chant)	Cours d'ensemble (atelier musiques actuelles, chorale)	
				Si un cours est déjà suivi à Pompignac	Si pas de cours suivi à Pompignac
Tarif 1	QF ≤ 600	5,00 €	20,00 €	Gratuit	5,00 €
Tarif 2	601 ≤ QF ≤ 800	5,50 €	25,00 €		5,50 €
Tarif 3	801 ≤ QF ≤ 1 000	6,00 €	30,00 €		6,00 €
Tarif 4	1001 ≤ QF ≤ 1 200	6,50 €	35,00 €		6,50 €
Tarif 5	1201 ≤ QF ≤ 1 500	7,00 €	40,00 €		7,00 €
Tarif 6	≥ 1501	7,50 €	45,00 €		7,50 €
Non allocataire CAF ou hors CdC	-	8,00 €	50,00 €		8,00 €

TARIFS PLUS DE 20 ANS

Tarifs	Instrument	Chant variété Chant lyrique	Cours d'ensemble (atelier musiques actuelles, chorale)	
			Si un cours est déjà suivi à Pompignac	Si pas de cours suivi à Pompignac
Communauté de Communes				
1 personne / famille	50,00 €	35,00 €	Gratuit	15,00 €
2 personnes / famille				20,00 €
3 personnes / famille				25,00 €
Hors Communauté de Communes				
1 personne / famille	60,00 €	40,00 €	Gratuit	20,00 €
2 personnes / famille				25,00 €
3 personnes / famille				30,00 €

En dehors des cours d'ensemble, une réduction de 20% sera appliquée dès la deuxième inscription sur une même famille.



L O C A T I O N D E S I N S T R U M E N T S

La location d'instruments aux élèves de la commune est possible, selon l'avis du professeur et dans les limites des instruments disponibles à l'Ecole de Musique (en priorité pour les débutants). Le prix est **de 75 € / année** avec un dépôt de caution par chèque, équivalent au prix de l'instrument.

La restitution en parfait état de l'instrument interviendra à chaque début d'année scolaire en septembre. Dans le cas d'un abandon de l'élève en cours d'année, l'instrument sera rendu sous 15 jours à compter de la date de la dernière leçon.

Le contrôle de l'instrument est placé sous la responsabilité de l'emprunteur et devra être attesté par un certificat du luthier, à remettre à la Mairie. Les réparations éventuelles seront à la charge de l'emprunteur. Lors de la restitution définitive de l'instrument, le chèque de caution sera rendu.

*Les familles qui auraient des difficultés financières sont priées de déposer une demande d'aide auprès du **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**. Contact : secrétariat du CCAS, Mairie, Marilynne IRIART – tél. : 05 57 97 13 05*

Le Maire
L'adjointe chargée des affaires culturelles
Le Directeur de l'école de musique
Secrétariat, inscriptions, suivi administratif

Denis LOPEZ
Myriana DAVID
Sébastien BREBBIA
Accueil de la Mairie